

**RTL GROUP**  
**Société anonyme**  
**45, bd Pierre Frieden**  
**L-1543 Luxembourg**  
**R. C. S Luxembourg n° B 10.807**

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 20 AVRIL 2016*

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de  
M. Thomas Rabe, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Hendrik Horn et Monsieur Jacques Chareyre assument les fonctions  
de scrutateurs.

Le bureau est complété par Madame Anke Schäferkordt et Monsieur Guillaume  
de Posch, administrateur-délégués et les administrateurs présents, à savoir  
Messieurs Elmar Heggen, Thomas Götz, Rolf Hellermann, Jacques Santer, et  
Martin Taylor.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution  
de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 3 de  
la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux  
assemblées générales des sociétés cotées, par convocations publiées à savoir :

- « Mémorial C » n° 823 du 21 mars 2016
- « Luxemburger Wort » du 21 mars 2016
- sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg depuis le 21 mars  
2016
- sur le site Internet de la Société depuis le 21 mars 2016

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;  
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 21 mars 2016 aux  
actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les attestations de qualité de détenteurs d'actions au porteur à la Date d'Enregistrement  
ainsi que les procurations et les votes par correspondance ont également été déposés  
auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le  
nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des  
actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les  
actionnaires ou par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les  
membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre  
des actionnaires présents ou représentés s'élève à 461, réunissant 127.328.577 actions  
disposant du même nombre de voix, soit 82,26% du nombre d'actions représentant le  
capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote  
attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une  
filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus. De  
même, en application de la loi du 28 juillet 2014, les droits de vote attachés aux 48.158  
actions au porteur non immobilisées sont suspendus.

Sont également suspendus les droits de vote attachés aux 40.676 actions détenues par  
RTL Group via le programme de liquidité à la Date d'Enregistrement.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont  
été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer  
sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises  
agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2015)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2015
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
5. Nominations statutaires
7. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et le réviseur d'entreprises agréé aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans leur discours, les Administrateurs-délégués commentent l'évolution de la société au cours de l'exercice 2015 et pendant les premiers mois de l'exercice 2016.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

#### **Approbation des comptes sociaux 2015**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Votes en faveur de la résolution : 127.325.682

Votes contre la résolution : /

Abstentions : 2.865

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

#### **Approbation des comptes consolidés 2015**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Votes en faveur de la résolution : 127.327.182

Votes contre la résolution : /

Abstentions : 1.365

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

### **Affectation du résultat**

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2015 de EUR 565.205.027.- (cinq cent soixante-cinq millions deux cent cinq mille vingt-sept euros), des résultats reportés de EUR 125.525.131.- (cent vingt-cinq millions cinq cent vingt-cinq mille cent trente-et-un euros) et de la prime d'émission de EUR 4.691.802.190.- (quatre milliards six cent quatre-vingt-onze millions huit cent deux mille cent quatre-vingt-dix euros), le montant distribuable au titre de l'exercice 2015 s'élève à EUR 5.382.532.348.- (cinq milliards trois cent quatre-vingt-deux millions cinq cent trente-deux mille trois cent quarante-huit euros).

En tenant compte du dividende intérimaire décidé par le Conseil d'administration du 26 août 2015 et mis en paiement le 10 septembre 2015 de EUR 1,00.- par action, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts tels qu'amendés, décide la distribution d'un dividende final d'un montant brut de EUR 3,00.- par action à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2015, et sur les résultats reportés.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2015	EUR	565.205.027.-
Résultats reportés	EUR	125.525.131.-
Prime d'émission au 31 décembre 2015	EUR	<u>4.691.802.190.-</u>
Montant distribuable	EUR	5.382.532.348.-
Dividende intérimaire décidé le 26 août et mis en paiement le 10 septembre 2015	EUR	- 154.566.241.-
Dividende final	EUR	- 464.362.662.-
Actions propres – dividende non attribué (1)	EUR	3.506.103.-
Le solde sera affecté au report à nouveau		

(1) A déduire les actions au porteur non immobilisées conformément à la Loi Immobilisation du 28 juillet 2014 et les actions détenues via le programme de liquidité à l'Ex-date, qui correspond à la date à partir de laquelle l'action se négocie sans

bénéficiaire du dividende c'est-à-dire deux jours avant la date de paiement suivant les modalités d'Euronext.

Le dividende sera mis en paiement le 28 avril 2016 contre remise du coupon numéro 25 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg : - ING Luxembourg S.A.  
- en Belgique : - ING S.A.  
- en Allemagne : - Deutsche Bank AG (agent payeur pour les actions en dépôt négociées à la Bourse de Francfort et détenues sous une forme dématérialisée via Clearstream Francfort et Euroclear Belgium).

La retenue à la source s'élève, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

Votes en faveur de la résolution : 127.326.882

Votes contre la résolution : /

Abstentions : 1.465

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

### **Décharge à donner aux administrateurs**

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2015.

Votes en faveur de la résolution : 127.326.524

Votes contre la résolution : /

Abstentions : 2.023

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

### **Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé**

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2015.

Votes en faveur de la résolution : 127.303.147

Votes contre la résolution : 24.035

Abstentions : 1.365

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

### **Ratification de la cooptation d'un administrateur non-exécutif**

L'Assemblée générale ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de M. Rolf Hellermann, ayant pour adresse professionnelle D-33311 Gütersloh, Carl Bertelsmann Strasse 270, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 août 2015, suite à la démission de M. Achim Berg. Cette désignation a pris effet immédiatement, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Votes en faveur de la résolution : 121.864.543

Votes contre la résolution : 4.758.272

Abstentions : 705.732

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

### **Désignation d'un administrateur non-exécutif**

L'Assemblée générale décide d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'administration de 11 à 12 et de désigner comme administrateur non-exécutif supplémentaire pour une période de deux ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2017, M. Bernd Hirsch, ayant pour adresse professionnelle D-33311 Gütersloh, Carl Bertelsmann Strasse 270.

Votes en faveur de la résolution : 121.837.318

Votes contre la résolution : 4.785.497

Abstentions : 705.732

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

**Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés**

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration au terme de la présente Assemblée générale du mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016, le mandat de PricewaterhouseCoopers société coopérative établie et ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

Votes en faveur de la résolution : 127.290.928

Votes contre la résolution : 31.996

Abstentions : 5.623

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

**Divers** : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16 h 30.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

Les Actionnaires